



## **Synthèse des transferts financiers de l'État aux collectivités locales**

## 1. Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent 104,6 Md€ dans le PLF pour 2018

Ce montant est en augmentation de 4,4 % à périmètre courant par rapport à la LFI 2017, principalement sous l'effet de la prise en charge par voie de dégrèvement de la mesure d'exonération progressive de 80 % des foyers contribuables de la taxe d'habitation. **Hors effets de périmètre, les transferts financiers progressent de 1,2 % à périmètre constant.**

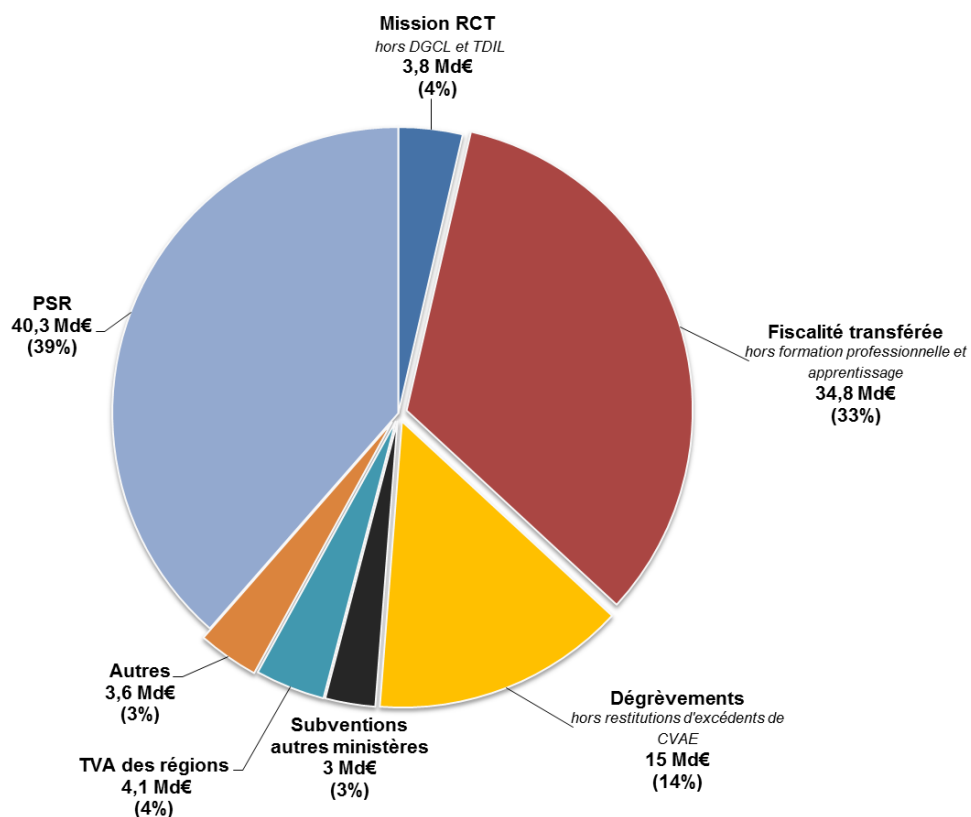


Figure 16 : Composition des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales dans le PLF pour 2018 (104,6 Md€ à périmètre courant en AE)

Source : direction du budget

Le tableau de la page suivante détaille plus précisément la composition des transferts financiers prévus dans le PLF 2018, et les compare aux montants qui avaient été prévus dans la LFI 2017.

### Note de lecture pour le tableau :

- (1) La DGF des régions et la DGD Corse sont basculées dans la TVA des régions
- (2) En PLF 2018, le périmètre des variables d'ajustement est élargi à la DCRTP du bloc communal ; le taux de minoration des variables d'ajustement est de 9,2 %.
- (3) En PLF 2018, la DSIL intègre 45 M€ de contrats de ruralité, 50 M€ de fonds de modernisation (ex TDIL) et 570 M€ de DSIL reconduite.
- (4) les TDIL sont mis en extinction et remplacés par un fonds de modernisation inclus dans la DSIL.
- (5) Les dégrèvements intègrent le dégrèvement pour la mesure d'exonération de taxe d'habitation (3 Md€)
- (6) Le PLF 2018 prévoit le financement du transfert de compétence pérenne relatifs à la protection maternelle et infantile de Mayotte (14,5 M) ainsi que le premier versement annuel étalé sur 3 ans de la régularisation au titre des années 2009-2017 (35,25 M€). Elle inclut le financement du transfert de la formation professionnelle à Mayotte (0,91 M€) ainsi que celui du transfert de l'aide sociale à l'enfance (9,5 M€).
- (7) le PLF 2018 tient compte de la compensation au titre des changements d'affectation progressifs au profit des communes prévu par la loi EROM en matière d'octroi de mer ; la Collectivité territoriale de Guyane percevra 18 M€ en 2018

## Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales

## SYNTHÈSE DES TRANSFERTS FINANCIERS

En millions d'euros ; en autorisations d'engagement (AE)	LFI 2017	PLF 2018 à périmètre constant	Evolution PLF 2018 constant / LFI 2017	Mesures de transfert et de périmètre en PLF	PLF 2018 à périmètre courant
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (1)	30 860	30 987	0%	-3 936	27 050
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	15	13	-16%	0	13
Dotation de compensation des pertes de base de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	74	74	0%	0	74
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 524	5 612	2%	0	5 612
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale - en partie, variable d'ajustement (2)	2 053	2 019	-2%	0	2 019
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DotF) - variable d'ajustement (1)	536	530	-1%	0	530
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP) - variable d'ajustement (2)	51	42	-18%	0	42
Dotation élu local (DEL)	65	65	0%	0	65
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	41	41	0%	0	41
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	500	500	0%	0	500
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326	326	0%	0	326
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661	661	0%	0	661
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGCES)	3	3	0%	0	3
Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) - variable d'ajustement (2)	3 099	2 859	-8%	0	2 859
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4	4	0%	0	4
Dotation de compensation de la réforme de la fiscalité à Mayotte	83	99	19%	0	99
Dotation de garantie des reversements des FDPTP - variable d'ajustement (2)	389	324	-17%	0	324
Fonds de compensation des nuisances aériennes	7	7	0%	0	7
PSR de compensation du versement transport	82	82	1%	0	82
PSR Guyane (7)	0	0	0%	18	18
<b>TOTAL Prélèvements sur recettes</b>	<b>44 374</b>	<b>44 245</b>	<b>0%</b>	<b>-3 918</b>	<b>40 327</b>
Dotation équipement des territoires ruraux (DETR)	996	996	0%	0	996
Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements - DSIL (3)	570	665	17%	0	665
Dotation pour les titres sécurisés	18,3	40	118%	0	40
Régisseur police municipale	0,5	0,5	0%	0	1
Dotation d'insécurité	4,0	4,0	0%	0	4
Dotation de la police de la ville (lex-ODU)	150	150	0%	0	150
Dotation globale d'équipement des départements	212	212	0%	0	212
Dotation générale de décentralisation (Mission RCT)	1 617	1 617	0%	0	1 531
Dotation générale de décentralisation Communes	130	130	0%	0	130
Dotation générale de décentralisation Départements	265	265	0%	0	265
Dotation générale de décentralisation Régions (1)	994	994	0%	-86	908
Dotation générale de décentralisation Concours particuliers	228	228	0%	0	228
Subventions communes en difficulté	2	2	0%	0	2
Fonds calamités publiques	54	40	-26%	0	40
Dotation Outre-mer	138	140	1%	0	140
Fonds région	450	0	-100%	0	0
<b>TOTAL Mission Relations avec les collectivités territoriales (hors crédits DGCL)</b>	<b>4 213</b>	<b>3 866</b>	<b>-8%</b>	<b>-86</b>	<b>3 781</b>
TVA des régions	0	0	0%	4 027	4 123
<b>Total concours de l'Etat en faveur des collectivités territoriales (hors crédits DGCL)</b>	<b>48 587</b>	<b>48 111</b>	<b>-1%</b>	<b>22</b>	<b>48 230</b>
Subventions de fonctionnement et d'équipement aux collectivités des autres ministères (5)	3 282	2 954	-10%	0	2 954
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDL) (4)	82	0	0%	0	0
Contrepartie de divers dégrèvements législatifs (5)	11 179	11 986	7%	3 040	15 026
Produit des amendes de police de la circulation et des radars	665	517	-22%	0	517
<b>Transferts financiers de l'Etat, hors fiscalité transférée et formation professionnelle</b>	<b>63 804</b>	<b>63 568</b>	<b>0%</b>	<b>3 062</b>	<b>66 727</b>
<b>Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983)</b>	<b>11 333</b>	<b>12 507</b>	<b>10,4%</b>	<b>0</b>	<b>12 507</b>
Cartes grises (régions)	2 174	2 244	3%	0	2 244
Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP)	9 159	10 263	12%	0	10 263
<b>Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation</b>	<b>12 701</b>	<b>12 693</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0</b>	<b>12 693</b>
Quote-part de TICPE (départements) - loi n°2003-1200 du 18 décembre 2003 et loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 (RM/RSA)	5 861	5 861	0%	0	5 861
Acte II hors RSA (principalement loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRL) et compensation de la suppression de la "vignette"	6 840	6 832	-0,1%	0	6 832
dont quote-part de TICPE (régions)	3 555	3 351	-6,8%	0	3 351
dont quote-part de TICPE (départements)	672	679	1%	0	679
dont quote-part de TSCA (départements)	2 613	2 802	7%	0	2 802
<b>Fiscalité transférée suite à la réforme de la fiscalité directe locale</b>	<b>7 310</b>	<b>7 397</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>7 397</b>
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (départements)	3 384	3 409	0%	0	3 409
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (communes)	771	772	0%	0	772
Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (DMTO-RTP)	576	645	12%	0	645
Frais de gestion (TH, TFPB, TFPNB)	2 570	2 571	0%	0	2 571
<b>Fiscalité transférée à divers titres</b>	<b>1 121</b>	<b>1 180</b>	<b>9,1%</b>	<b>54</b>	<b>1 234</b>
Quote-part de TSCA au titre de l'article 53 de la LFI pour 2005 (SDIS - départements)	1 037	1 096	6%	0	1 096
Quote-part de TSCA au titre de l'article 111 de la LFR pour 2006 (BMP de Marseille)	10	10	0%	0	10
Quote-part de TICPE attribuée au Département de Mayotte (6)	26	26	0%	51	78
Quote-part de TICPE liée aux lois MAPTAM et NOTRe	48	48	0%	3	51
<b>Fiscalité transférée au titre du pacte de confiance et de responsabilité</b>					
Frais d'assiette et de recouvrement de la TFPB au profit des départements (fonds de compensation pérennisée)	951	959	1%	0	959
<b>Total Fiscalité transférée hors formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>33 416</b>	<b>34 737</b>	<b>4,0%</b>	<b>54</b>	<b>34 791</b>
<b>Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage</b>	<b>3 015</b>	<b>3 093</b>	<b>2,6%</b>	<b>0</b>	<b>3 093</b>
Panier de ressources au profit des régions dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle	957	964	0	0	964
dont quote-part de TICPE formation professionnelle	305	309	1%	0	309
dont frais de gestion de la TH, de la CVAE et de la CFE	652	655	0%	0	655
Panier de ressources au profit des régions au titre de l'apprentissage	2 057	2 129	3,5%	0	2 129
dont Fonds régional de l'apprentissage	1 726	1 793	4%	0	1 793
dont CAS FNDMA	1 573	1 633	4%	0	1 633
dont part variable (10)	0	243	0%	0	243
dont part fixe (11)	1 573	1 390	-12%	0	1 390
dont TICPE financement de l'apprentissage	193	190	-2%	0	190
dont TICPE Prime à l'embauche	235	238	1%	0	238
dont TICPE - TPE jeunes apprentis	96	98	3%	0	98
<b>TOTAL Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales</b>	<b>100 235</b>	<b>101 398</b>	<b>1,2%</b>	<b>3 116</b>	<b>104 611</b>

Tableau 5 : Transferts financiers de l'État aux collectivités locales en dans le PLF pour 2018

Source : direction du budget

## 2. Historiquement en hausse sur période longue, les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales sont restés quasi-stables sur la période récente en dépit de la baisse des concours financiers

- a) À périmètre courant, le montant de l'ensemble des transferts financiers de l'État aux collectivités inscrit en LFI a augmenté de +31,7 % entre 2003 et 2017<sup>15</sup>, soit +2,4 % par an en moyenne hors mesures de décentralisation

Cette évolution est principalement due au dynamisme des dégrèvements et de la fiscalité transférée, les concours financiers de l'État aux collectivités locales demeurant pour leur part quasiment stables. La dynamique d'augmentation des dégrèvements sera accentuée en 2018 avec la prise en charge par l'État des moindres ressources des collectivités locales du fait de la réforme de la taxe d'habitation.

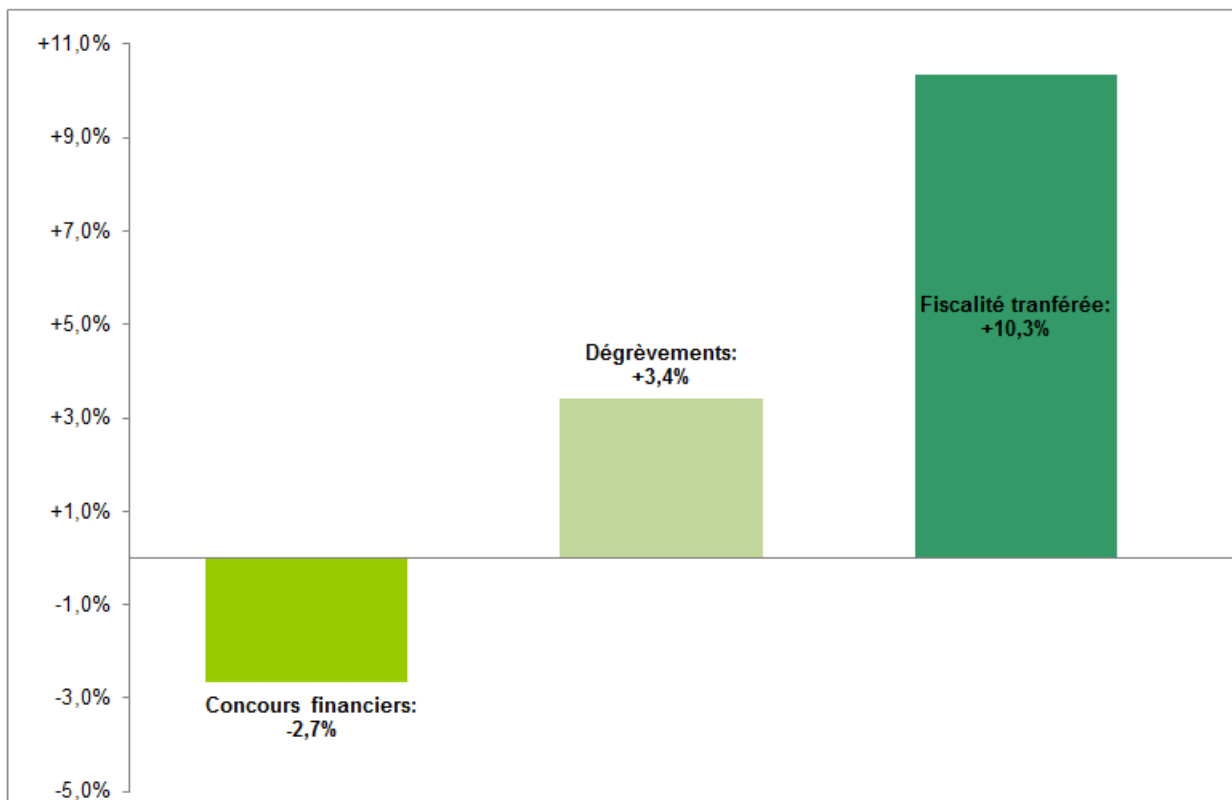


Figure 17 : Évolution annuelle moyenne des principales composantes des transferts hors décentralisation entre 2010 et 2018, en LFI<sup>16</sup>

Source : calculs direction du budget

<sup>15</sup> Hors compensation relais de la taxe professionnelle en 2010 (31,8 Md€ en LFI 2010).

<sup>16</sup> En LFI de 2010 à 2017 puis en PLF 2018. En PLF 2018, les concours financiers incluent la TVA des régions.



À compter de 2014, les concours financiers ont connu une inflexion du fait de l'association des collectivités au redressement des finances publiques. La DGF a ainsi baissé de 1,5 Md€ en 2014, de 3,7 Md€ en 2015, de 3,3 Md€ en 2016 et de -2,4 Md€ en 2017. Au total, les concours financiers ont diminué en exécution de -8,05 Md€ entre 2013 et 2016. Si l'on tient compte des montants votés en LFI 2017, la diminution entre 2017 et 2013 s'est élevée à -9,6 Md€.

Or cette diminution des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales à compter de 2013 n'a pas eu pour effet de diminuer le montant total des transferts financiers, qui est demeuré quasiment stable<sup>17</sup> (-1,6 Md€).

Cette stabilité démontre que, hors concours financiers, les transferts de l'État aux collectivités territoriales sont demeurés très dynamiques sur la période récente.

Ce dynamisme a notamment concerné les produits de la fiscalité transférée (+4,8 Md€ hors formation professionnelle et apprentissage), dont en particulier +2,3 Md€ pour les seuls droits de mutation à titre onéreux (DMTO), ainsi que les contreparties de dégrèvements d'impôts locaux décidés par voie législative (+ 0,7 Md€).

En ce qui concerne en particulier l'exécution des transferts financiers en 2016 (dernier exercice connu), on observe une stabilisation par rapport à 2015 (103,4Md€ contre 103,6 Md€ en AE, soit une diminution limitée à -0,5 Md€), malgré une nouvelle baisse des concours financiers de l'État (- 3,3 Md€)

Cette évolution résulte des mouvements suivants :

- Les PSR ont diminué de -3,4 Md€ en 2016 principalement à cause de la DGF (-3,3 Md€) et du FCTVA (-0,4 Md€).
- Les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » ont augmenté de 0,7 Md€, essentiellement grâce à la création d'une nouvelle dotation d'investissement, la dotation de soutien à l'investissement local (0,8 Md€ en AE).
- La fiscalité transférée (hors formation professionnelle et apprentissage) a augmenté de +1 Md€ (hausse en valeur), confirmant le dynamisme observé sur les précédents exercices.
- Les dégrèvements de fiscalité directe locale par voie législative ont augmenté de +1,1 Md€.
- Les subventions des autres ministères ont augmenté de +0,6 Md€.

### 3. Les transferts financiers constatés en exécution ont été la plupart du temps supérieurs aux prévisions inscrites en loi de finances initiale

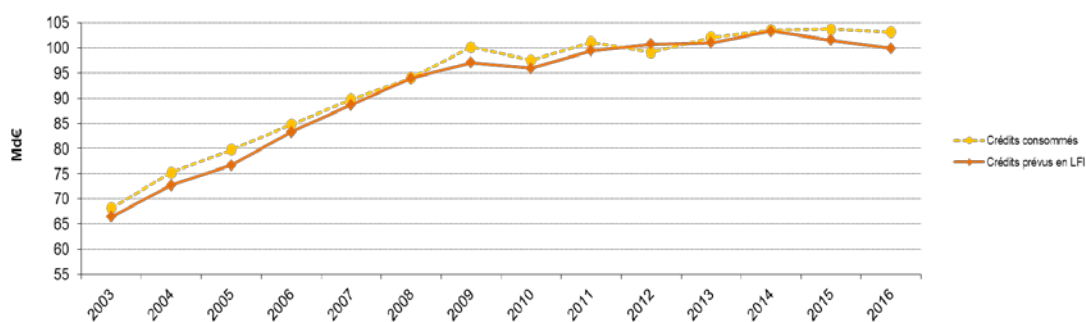


Figure 18 : Comparaison des transferts financiers prévus et exécutés

Source : données d'exécution DGFIP, calculs direction du budget

A périmètre courant, les crédits alloués aux collectivités locales en gestion sur la période 2003-2016 sont en moyenne supérieurs d'environ 2 % aux montants inscrits en LFI. **Les subventions des ministères, les dégrèvements de fiscalité directe locale et la fiscalité transférée, qui ne représentent en moyenne qu'un tiers du total des crédits (même si cette proportion est en hausse dans la période récente), expliquent près de 70 % de l'écart entre prévision et exécution.** En effet, ces trois sous-ensembles sont difficilement évaluables. Pour les dégrèvements et la fiscalité transférée, les montants inscrits en LFI sont des évaluations reposant sur des prévisions d'évolutions des bases et des taux d'imposition concernés. Pour les subventions ministérielles, l'inscription au stade de l'élaboration du PLF des crédits susceptibles d'être dépensés au bénéfice des collectivités locales correspond également à une prévision de consommation des crédits.

Par ailleurs, des écarts peuvent être constatés en ce qui concerne l'exécution du FCTVA par rapport au montant voté en LFI compte tenu du caractère difficilement évaluable de ce dispositif.

<sup>17</sup> Les données figurant dans le tableau ci-après sont des données d'exécution pour les années 2013 à 2016 et les montants inscrits en LFI pour l'année 2017, dont les données d'exécution ne sont pas encore connues.